



Arnaque chaussures xxxxxx

Par **mimi74b**, le **28/12/2014** à **23:22**

Bonjour, J'ai commandé début décembre une paire de chaussures sur ce site :

<http://www.xxxxxx/>

que je n'ai d'ailleurs pas reçu. J'ai réussi à avoir un n° de suivi, et là, surprise, j'ai découvert que mon colis avait quitté Shanghai le 07/12, rien n'indiquait sur le site qu'en fait il s'agissait de produits chinois. Quand je les ai contactés pour annuler ma commande, ils m'envoient systématiquement ce fameux n° de suivi, sans autre explication, j'ai bien sûr été prélevé de la somme de ces chaussures. Je ne sais plus quoi faire, étant donné qu'ils ne donnent pas de réponse à mes questions. Est-ce que selon vous, il y a un recours ?

Par **moisse**, le **29/12/2014** à **10:12**

Bonjour,

Cela dépend un peu du montant de la commande.

Au delà de 500 euros, un délai de livraison est obligatoire.

En deçà ce n'est pas le cas, mais si un délai est indiqué il doit être respecté.

Votre droit de rétractation ne débute qu'à la livraison.

Par **mimi74b**, le **29/12/2014** à **16:06**

Merci de votre réponse, il n'y avait pas de pas de délai de livraison, et le montant est inférieur à 100€ donc je vais attendre, j'ai consulté plusieurs forum et j'ai pu constaté que dans la plupart des cas, les produits en provenance de chine étaient contrefaits, si c'est mon cas, que

va t'il se passer ? Que dois-je faire ?

Par **moisse**, le **30/12/2014** à **08:34**

La contrefaçon c'est l'imitation d'un modèle de grande marque, y compris le sigle de ladite marque.

Vous devez connaître l'écart de prix entre le produit visé et celui que vous avez payé, de sorte d'être de bonne ou mauvaise foi.

Si le colis est intercepté par la douane il sera tout simplement confisqué et détruit.

Par **mimi74b**, le **02/01/2015** à **22:35**

Merci pour tous ces renseignements, j'en prend note pour mes futurs achats.